



Mody GUIRO

President

Président

Kwasi ADU-AMANKWAH

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

B.P. : 4401 – Tel. : 00228 225 07 10

Fax : 00228 225 61 13

LOME - TOGO

Email : info@ituc-africa.org

Web : www.ituc-africa.org

Lomé, le 28 avril 2013

DECLARATION DE LA CSI-AFRIQUE A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE COMMEMORATION DES TRAVAILLEURS DECEDES ET BLESSES AU TRAVAIL

Ce jour, 28 avril, l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique) se joint aux syndicats du monde entier dans le cadre de la campagne syndicale mondiale pour un travail plus sûr, plus sain et meilleur au moment où nous célébrons la Journée internationale de commémoration des travailleurs décédés et blessés.

Dans le monde entier, des centaines de milliers de personnes meurent dans des accidents de travail. Des millions de personnes meurent de maladies professionnelles chaque année. L'état de la santé et de la sécurité au travail est critique dans la plupart des pays du monde entier et est particulièrement grave en Afrique.

Au moment où nous célébrons cette journée, nous nous souvenons des nombreux travailleurs décédés sur leur lieu de travail cette année. Nous saluons ces anges disparus, pour leurs diverses contributions au continent. Nous nous engageons à œuvrer pour une réduction significative des pertes en vies humaines sur les lieux de travail.

La CSI-Afrique réaffirme que la prévention est le seul remède des risques professionnels.

Pour cela, la CSI-Afrique réclame :

1. La fin des accidents de travail et des maladies professionnelles grâce à la ratification et à l'adoption des Conventions fondamentales de l'OIT relatives à la santé et à la sécurité au travail, à savoir la C.155, la C.161 et la C.187, l'élaboration des politiques du monde du travail et l'adoption des conventions collectives relatives à la santé et à la sécurité au travail.

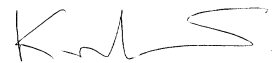
2. Le renforcement de la lutte contre le VIH et le SIDA à travers l'adoption de la R 200 de l'OIT, le respect de la Déclaration d'Abuja et de la 2^{ème} résolution de l'ONU sur le VIH et le SIDA, l'implication des jeunes dans la lutte contre le VIH et le SIDA, la reconnaissance et les prestations de services aux groupes marginalisés tels que les

travailleurs migrants, les personnes ayant des préférences sexuelles différentes, les travailleuses du sexe, les travailleurs temporaires et saisonniers et les travailleurs des entreprises qui pratiquent la sous-traitance.

3. Que l'agenda de développement post 2015 contienne un objectif autonome sur la SANTE qui mette un accent particulier sur les maladies transmissibles, notamment le VIH et le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

4. Que la santé des travailleurs et de leurs familles ne soit pas affectée par le changement climatique ou par des mesures interventionnistes prises pour atténuer ou s'adapter aux changements climatiques.

La CSI-Afrique félicite les affiliées pour le travail réalisé pour assurer des conditions de travail plus sûres, plus saines et meilleures et ce, dans la recherche des conditions de travail décentes. Nous félicitons toutes les parties prenantes à cette lutte et souhaitons au peuple africain une Journée mémorable de commémoration des travailleurs décédés et blessés.



Kwasi Adu-Amankwah
Secrétaire Général